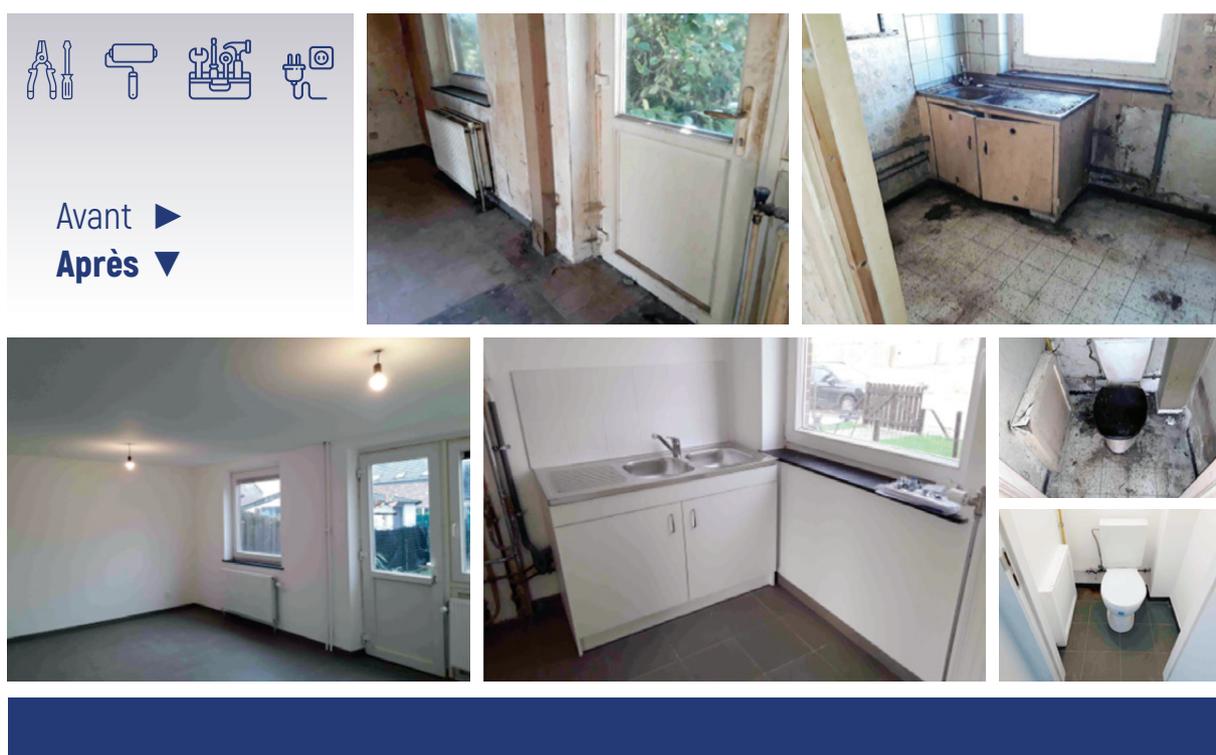




Continuez à respecter vos logements

Depuis quelques années, nous rénovons les logements libres qui le nécessitent. Il s'agit parfois de rénovations lourdes (carrelages, chauffage, sanitaire, électricité...), mais aussi de travaux plus légers tels que peinture, remplacement de petits équipements (interrupteurs, robinets...), etc.

En tant que nouveaux locataires, vous intégrez donc des logements remis en état. Nous attendons de vous le respect des lieux. Il est impératif de les garder en l'état ou de les remettre dans leur état d'origine avant le départ. Dans le cas contraire, vous devrez payer des frais.



ENTRETENEZ VOTRE JARDIN EN BON PÈRE DE FAMILLE

Les beaux jours approchent... Pour garantir un cadre de vie agréable pour tous, nous vous demandons d'entretenir votre jardin régulièrement. Quels travaux devez-vous réaliser ?



- ▶ Taille des plantes et des arbustes
- ▶ Taille des haies et dégagement des boîtes aux lettres
- ▶ Tonte des pelouses
- ▶ Nettoyage des parterres et des chemins
- ▶ Évacuation des déchets verts
- ▶ Entretien du compost

En parallèle, les locataires ont l'obligation de nettoyer et de sécuriser les abords de leur logement en maintenant leur trottoir propre et dégagé, en ramassant les déchets, en enlevant les mauvaises herbes et en nettoyant régulièrement leur entrée, leurs escaliers et leur balcon. ■

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INCENDIE EST OBLIGATOIRE

Il est obligatoire pour les locataires de souscrire une assurance incendie étendue, incluant la responsabilité civile et le recours aux voisins, de manière à couvrir les éventuels dommages causés à vos biens, aux tiers ou aux biens voisins.

Votre logement doit être géré en bon père de famille, comme indiqué dans votre contrat de bail. Les négligences et les manquements ne sont pas couverts par notre propre assurance. En effet, en tant que propriétaire, la Régionale Visétoise d'Habitations souscrit de son côté une garantie « abandon de recours » qui ne remplace pas les obligations contractuelles des locataires et ne couvre pas le contenu de votre logement (mobilier, effets personnels...), les décors (tapisserie, peinture...), les bris de vitre, les vols et les tentatives de vols, ni votre responsabilité vis-à-vis des tiers.

Pour être bien protégé, vous devez vous assurer en conséquence. Parlez-en à votre assureur ou à votre courtier !

Veuillez noter que la Régionale Visétoise d'Habitations peut également prendre en charge certains travaux de sécurisation de votre logement après un cas d'effraction ou de tentative de vol, par la pose de panneaux de bois, par exemple. ■



LES COURRIERS ARRIVENT

Comme chaque année à cette période, nous travaillons activement sur les décomptes de charges des locataires. Votre courrier arrivera très prochainement...

Il vous avertira d'un éventuel remboursement en votre faveur ou d'un montant à nous rembourser.

Si vous avez un montant à payer, ne tardez pas et suivez bien la procédure indiquée dans le courrier ! ■

LES VALEURS DE LA RÉGIONALE VISÉTOISE D'HABITATIONS

« Permettre à chacun d'accéder aux besoins essentiels ! »,
c'est la devise de la RVH.

Voici les 6 valeurs définies :



Dans chaque newsletter, nous définissons l'une de nos valeurs.
Après les valeurs « DIRE » et « ÉCOUTE », revenons sur l'« **EFFICACITÉ** » :

- ▶ Je suis orienté solutions, je concrétise
- ▶ Je suis organisé
- ▶ J'évalue et traite les priorités
- ▶ Je fais les choses qui ont du sens
- ▶ Je suis compétent et je continue à me former aux nouveautés
- ▶ Je fais de mon mieux



FAITES DE LA PLACE DANS VOTRE VIE, RANGÉZ VOTRE LOGEMENT !



Vivre dans un espace désencombré améliore notre quotidien : on trouve tout plus facilement, on gagne du temps et on améliore son cadre de vie. Mais par où commencer ? Gardez en tête que ce qui n'a pas été utilisé depuis 2 ans doit sortir de la maison ! Ensuite, procédez en 5 étapes :

- ▶ Prenez la décision de ranger et imaginez quel sera votre bien-être une fois cela fait.
- ▶ Triez comme si vous deviez déménager : d'abord les vêtements et les chaussures, puis les livres, le linge de maison, la vaisselle, les vieux électros...
- ▶ Videz, faites de la place, ne gardez que ce qui est utile.
- ▶ Rangez pièce par pièce.
- ▶ Nettoyez, y compris le dessus des meubles et des armoires.

Certains objets vous encombrant et vous ne savez qu'en faire ?

Rendez-vous dans votre recyparc ou appelez la Ressourcerie du Pays de Liège ! Elle reprend le mobilier, les objets de décoration, la vaisselle, les électroménagers, les livres, les vélos, les meubles, etc.

Prenez rendez-vous par téléphone au **04 220 20 00** ou en ligne sur **www.ressourcerieliege.be**.

Vous pouvez aussi retrouver un **recyparc** proche de chez vous en ligne sur **www.intradel.be** ■



VISITES DU PATRIMOINE MERCİ POUR VOTRE ACCUEİL !

Ces derniers mois, nous avons rendu visite à tous nos locataires. 1.300 logements ont ainsi été visités ! L'objectif de ce tour d'horizon du patrimoine était de nous assurer que les logements étaient bien entretenus et qu'il n'y avait pas de dégâts locatifs.

Au terme de ces visites de patrimoine, nous tenons à vous remercier... La grande majorité des logements sont bien entretenus et notre collègue Aline Lecarte a été accueillie dans d'excellentes conditions.

Dans le futur, en plus des visites de patrimoine, Aline Lecarte deviendra également référente cadastre. Elle s'occupera de la communication, du suivi de l'entretien des logements, des visites de mutation, des visites des nouveaux locataires... ■

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Ouverture des bureaux :

les lundis, mercredis, vendredis de 9 à 12 heures
(ou les après-midis sur rendez-vous)

Par téléphone tous les jours de 9 à 11 heures :
04 374 85 80

Par mail : info@rvh.be

Via notre formulaire de contact

sur le site internet www.rvh.be

Par courrier : La Champonnière 22 – 4600 Visé

Via CAPTEL uniquement pour les urgences techniques : 04 349 44 84

f Suivez nous aussi sur Facebook

PROCHAINES FERMETURES DE NOS BUREAUX



Le 01.05.2024

Les 09 et 10.05.2024

Le 20.05.2024

